



Conseil du bassin versant  
de la région de Vaudreuil-Soulanges

13, rue Ste-Catherine, St-Polycarpe QC, J0P 1X0  
Tél. (450) 216-0707  
[www.cobaver-vs.org](http://www.cobaver-vs.org)



*Pour diffusion immédiate*

## AVIS D'ÉLECTION ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges vous invite à son assemblée générale annuelle (AGA), qui se tiendra **le mardi 24 octobre 2023, à 19h**, en présentielle à la salle communautaire de Rivière-Beaudette au 1010 ch. Sainte-Claire à Rivière-Beaudette. La procédure d'élection pour les sièges au conseil d'administration du COBAVER-VS s'effectuera lors de l'AGA du COBAVER-VS.

Le COBAVER-VS est aussi à la recherche de membres réguliers qui désirent s'informer et faire avancer la cause de l'eau, de nos rivières et des écosystèmes. L'adhésion annuelle au COBAVER-VS est au coût de 10\$ et requiert votre présence à l'AGA. Vous devez vous inscrire sur notre site web : <https://www.cobaver-vs.org/devenir-membre/>

**Est éligible à siéger au conseil d'administration tout membre actif ayant droit de vote qui remplit les conditions suivantes :**

- Être/devenir membre du COBAVER-VS;
- Être une personne majeure résidant ou ayant des activités régulières dans la zone de gestion intégrée de l'eau de Vaudreuil-Soulanges (exclue L'île-Perrot);
- Désirer œuvrer bénévolement pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant afin d'agir au sein de la table de concertation pour la pérennité des usages de l'eau.
- Œuvrant dans un des secteurs d'activité, définis en collèges électoraux. L'organisme ou la société envoie une résolution officielle désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception des postes citoyens).

**Procédure pour les candidats(e)s :**

- Déposer sa candidature, accompagnée d'un curriculum vitae abrégé, au plus tard **le dimanche 22 octobre 2023 à minuit au courriel : [dg@cobaver-vs.org](mailto:dg@cobaver-vs.org)**
- Présenter une résolution officielle de son collège électoral désignant son délégué pour siéger au COBAVER-VS (à l'exception des postes citoyens).

SECTEUR EN ÉLECTION	DÉFINITION DU COLLÈGE ÉLECTORAL
Deux postes citoyens	Individus intéressés par la gestion intégrée de l'eau (membres du COBAVER-VS)
Culture	Organisation culturelle
Entreprise parapublique	Réseau et regroupement d'entreprises, universités
Santé	Organisme de la santé
Éducation	École, collège, organisme privé d'éducation et tout organisme dont la mission est l'éducation
Deux postes en tourisme et loisirs	Organisme touristique à but non lucratif, club et organisme de loisir ou de plein air
Entreprise commerciale, industrielle, environnementale et logistique	Entreprise commerciale, association de gens d'affaires; Entreprise de fabrication et regroupement d'entreprises manufacturières; Société et entreprise en environnement, de transport et de logistique